Programme d'aide au transport de la chaux du Nouveau-Brunswick

réservé à l'usage du bureau
Date de réception :
Numéro de projet :

Formulaire de demande 2024

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom du demandeur (nom de l'entreprise ou du particulier)			
Personne-ressource			
Langue de correspondance préférée	☐ English/Anglais ☐ French/Français		
Numéro de téléphone		☐ Je préfère que les documents me soient transmises par courriel	
Adresse courriel			
Adresse postale			
Adresse			
Ville			
Code postal		Comté	
Adresse civique de l'exploitation (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)			
Ville			
Code postal		Comté	

SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

Numéro de producteur agricole professionnel inscrit (PAPI)	
Numéro d'entreprise de l'ARC ou numéro de TPS/TVH	
Réviseur régional du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches	**Nom :**
	Signature :
Type de propriété :	
☐ Propriétaire unique ☐ Partenariat ☐ Coopérative ☐ Société ☐ Pâturage communautaire	
Identification des produits/secteur primaires	
1. _____	3. _____
2. _____	4. _____

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES CHAMPS ET LE TRANSPORT DE LA CHAUX

Maximum de 25 acres par analyse de sol ou sommaire d'échantillonnage systématique (en grille)

Identifiant du champ tel qu'indiqué dans le rapport d'analyse du sol	pH du champ tel qu'indiqué dans la rapport d'analyse du sol*	Taille du champ (acres)	Culture en production ou à être cultiver (p.ex. pomme de terre, fourrage, pâturage, céréales, maïs, légumes, etc.)	Tonnes de chaux appliqué (pour chaque champ)	De (source)	À (jusqu'au champ recevant la chaux-communauté)	Réservé à l'usage du bureau		
							Distance (km)	Taux d'assistance par tonne	Coût total du transport ($)
p.ex. Champ.1	*5.6*	*22*	*Orge*	*66*	*Havelock*	*Waterville*			

* ou tel qu'indiqué dans le sommaire d'échantillonnage systématique (en grille)

SECTION 4 : LISTE DE VÉRIFICATION À JOINDRE À LA DEMANDE

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération et seront retournées au demandeur.

- ☐ Rapport d'analyse du sol de l'année en cours ou de l'année précédente indiquant un pH inférieur à 6,0. Les échantillons doivent être en tranche de 25 acres ou moins ou, pour les applications à taux variable, fournir une "carte de l'épandage" ainsi que les détails cartographiques détaillés montrant que le pH moyen du champ est inférieur à 6,0.
- ☐ Factures indiquant la source fournisseur, le type de chaux et le volume de chaux achetée (tonnes).
- ☐ Preuve de paiement pour chaque facture de la chaux achetée.
- ☐ Le numéro d'enregistrement PAPI valide est fourni (section 2).
- ☐ La signature et la date sont incluses (section 5)

SECTION 5 : DÉCLARATION, AUTORISATION ET CONSENTEMENT

Le demandeur atteste que tous les renseignements et observations fournis dans la présente demande sont vrais et exacts au meilleur de sa connaissance.

Par la présente, le demandeur consent à ce que le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches de la Province du Nouveau-Brunswick ainsi que les employés, représentants, successeurs et ayants droit dudit Ministre cherchent à obtenir et obtiennent de plus amples renseignements dans quelque mesure que ce soit et de quelque documents et sources que ce soit, comme ils le jugent ou l'estiment nécessaire.

Signature du demandeur	Date

Les demandes dûment remplies peuvent être soumises à votre personne ressource du MAAP en personne, par courriel, ou par la poste :

Une liste des personnes ressource du ministère est disponible aux liens suivants :

Secteur du développement des cultures
Secteur du développement du bétail
Secteur du développement-pomme de terre
Croissance des entreprises